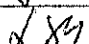
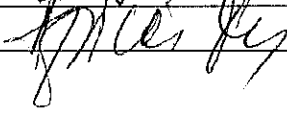
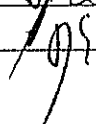
	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 1 sur 16


L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM

CODE: PL-81

Exemplaire No :




	Elaboré par	Vérifié par	Approuvé par
Nom :	Prof. Univ. Dr. Ionela Lacramioara Serban	Prof. Univ. Dr. Doina Azoicai	Prof. Univ. Dr. Viorel Scripcariu
Fonction :	Doyen Faculté de Médecine	Vice-recteur	RECTEUR
Date :	23.09.2016	26.09.2016	27.09.2016
Signature :			


	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 2 sur 16

LISTE DE DIFFUSION


Exemplaire numéro:	Nom et prénom	Fonction	La signature et la date de la réception et de la retraite	
			De la révision / de l'édition en vigueur	De la révision / de l'édition retraite
1	Ing. Dana Zăinescu	MANAGER DE LA QUALITÉ		
2.	Prof. Univ. Dr. Viorel Scripcariu	RECTEUR		
3.	Prof. Univ. Dr. Doina Azoicai	VICE-RECTEUR STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE, ÉVALUATION ACADÉMIQUE ET RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS ÉTUDIANTINES		
4.	Conf. Univ. Dr. Mihai Danciu	VICE-RECTEUR ÉTUDES UNIVERSITAIRES, CYCLE D'ÉTUDES ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL		
5.	Prof. Univ. Dr. Ionela Lacramiora Serban	DOYEN FACULTÉ DE MÉDECINE		
6.	Prof. Univ. Dr. Norina Forna	DOYEN FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE		
7.	Prof. Univ. Dr. Lenuta Profire	DOYEN FACULTÉ DE PHARMACIE		
8.	Prof. Univ. Dr. Anca Galaction	DOYEN FACULTÉ DE BIOINGÉNIERIE MÉDICALE		
9.	Maître de Conf. Univ. Dr. Ionel Cristinel Stan	DIRECTEUR DÉPARTEMENT DE SCIENCES MORPHO - FONCTIONNELLES I		
10.	Prof. Univ. Dr. Cotrutz Carmen Elena	DIRECTEUR DÉPARTEMENT DE SCIENCES MORPHO - FONCTIONNELLES II		
11.	Prof. Univ. Dr. Trifan Anca Victorita	DIRECTEUR DÉPARTEMENT MÉDICALES I		
12.	Prof. Univ. Dr. Alexa Dana Ioana	DIRECTEUR DÉPARTEMENT MÉDICALES II		

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 3 sur 16

13.	Prof. Univ. Dr. Laura Gheuca Solovastru	DIRECTEUR DÉPARTEMENT MEDICALE III		
14.	Maître de Conf. Univ. Dr. Danila Nicolae	DIRECTEUR DÉPARTEMENT CHIRURGIE I		
15.	Prof. Univ. Dr. Cobzeanu Mihail Dan	DIRECTEUR DÉPARTEMENT CHIRURGIE II		
16.	Prof. Univ. Dr. Ștefan Buțureanu	DIRECTEUR DÉPARTEMENT MÉDECINE MATERNELLE ET FOETALE		
17.	Maître de Conf. Univ. Dr. Petrariu Dumitru Florin	DIRECTEUR DÉPARTEMENT MÉDECINE PREVENTIVE ET INTERDISCIPLINARITÉ		
18.	Prof. Univ. Dr. Popescu Eugenia	DIRECTEUR DÉPARTEMENT CHIRURGICALES (CHIRURGIE DENTO- ALVÉOLAIRE ET ORO-MAXILLO- FACIALE)		
19.	Prof. Univ. Dr. Martu Silvia	DIRECTEUR DÉPARTEMENT ODONTOLOGIE - PARODONTOLOGIE, RESTAURATIONS FIXES		
20.	Prof. Univ. Dr. Anca Vitalariu	DIRECTEUR DÉPARTEMENT IMPLANTOLOGIE, RESTAURATIONS AMOVIBLES, TECNOLOGIE		
21.	Prof. Univ. Dr. Gladiola Țântaru	DIRECTEUR DÉPARTEMENT SCIENCES PHARMACEUTIQUES I		
22.	Maître de Conf. Univ. Dr. Agoroaei Luminita	DIRECTEUR DÉPARTEMENT SCIENCES PHARMACEUTIQUES II		
23.	Chef de travaux dr. Dana Viorelia Matei	DIRECTEUR DÉPARTEMENT SCIENCES BIOMÉDICALES		
24.	Mihaela Vacariu Sirota	SECRÉTAIRE EN CHEF DE L'UNIVERSITÉ		
25.	Oana Cristina Crășmaru	SECRÉTAIRE EN CHEF FACULTÉ DE MÉDECINE		
26.	Monica Copacinschi	SECRÉTAIRE EN CHEF FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE		
27.	Elena Marin	SECRÉTAIRE EN CHEF FACULTÉ DE PHARMACIE		


	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 4 sur 16

28.	Petruța Flocea	SECRÉTAIRE EN CHEF FACULTÉ DE BIOINGÉNIERIE MÉDICALE		
-----	-----------------------	--	--	--

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 5 sur 16


L'INDICATEUR DES ÉDITIONS ET DES RÉVISIONS

Édition: Révision: Date de l'application :	No. Chapitre / Sous-chapitre et de la page revue	Nature de la modification:		
		Modifié	Ajouté	Éliminé
Éd.1 Rév1/	Chap.1./page 6	X		
	Chap.2./page 6	X		
	Chap.3./page 6	X	X	X
	Chap.5./pages 7-13	X	X	X
	Chap.6./page 13		X	
Éd.1 Rév2/	Chap.3./page 6	X		X
	Chap.5.1./page 7			X
	Chap.5.2./pages 7-8			X
	Chap.5.3./page8-9	X	X	X
	Chap.5.4./pages 9-10	X	X	X
	Chap.5.5./pages 11-12	X	X	X
	Chap.7./page 14		X	
Éd2.Rév0/	Chap.3./page 6	X		
	Chap.5.1.b/page 7		X	
	Chap.5.4./page 9		X	

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 6 sur 16

SOMMAIRE

Chapitre	Titre
0	Sommaire
1	But
2	Domaine d'application
3	Documents de référence
4	Définitions et abréviations
5	Description de la procédure
6	Responsabilités
7	Enregistrements et annexes

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 7 sur 16

1. BUT

La procédure décrit la manière d'évaluation des étudiants en Ière-Ve année. La forme d'évaluation des étudiants basée sur l'examen unique de type QCM garantit l'uniformité de l'évaluation et réalise l'évaluation simultanée de tous les étudiants ayant parcouru les notions théoriques et pratiques d'une discipline, juste après la fin du semestre / de l'année universitaire en cours.

2. DOMAINE D'APPLICATION


On applique la procédure aux disciplines dans le cadre des toutes les facultés qui utilisent ce système d'évaluation proposé par le Bureau Conseil de chaque faculté, voté par le Conseil des Professeurs de la Faculté et dans le Sénat de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Gr. T. Popa" de Iași.

3. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- SR EN ISO 9000: 2006 - Systèmes de management de la qualité. Principes fondamentaux et lexique.
- *SR EN ISO 9001: 2015 – Systèmes de management de la qualité. Exigences.*
- SR EN ISO 9004: 2010 - Systèmes de management de la qualité. Lignes directrices pour l'amélioration des performances.
- OMFP 400/2015 – qui inclut les standards de contrôle interne/managérial aux entités publiques
- La Loi de l'Éducation Nationale no. 1 /2011
- La Loi relative au Statut du personnel enseignant no. 128/1997 avec les modifications et les compléments ultérieurs.
- L'ordonnance d'urgence no. 75/2005 concernant la garantie de la qualité de l'éducation, avec les modifications et les actualisations ultérieures
- La loi no. 288/2004 concernant l'organisation des études universitaires
- L'ordre du M.Éd.R. no. 3235/10.02.2005 concernant l'organisation du cycle d'études universitaires de licence
- L'ordre du M.Éd.R. no. 3928/21.04.2005 concernant la garantie de la qualité des services éducationnels dans les institutions d'enseignement supérieur
- La Charte de l'Université U.M.F. "Gr. T. Popa" de Iași
- Le règlement pour les études universitaires de licence

4. DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS

SMQ – le système de management de la qualité

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 8 sur 16

PT	– la procédure de travail
R	– Recteur
PR	– Vice-recteur

5. LA DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE

5.1. Conditions de participation à l'examen


a. La présence aux cours et aux travaux pratiques / stages

Les conditions de participation à l'examen des étudiants sont conformes au Règlement d'activité didactique en vigueur. La situation de la participation des étudiants à l'activité didactique (cours et travaux pratiques / stages / séminaires) est consignée chaque semaine par les enseignants sur la Plate-forme e-learning et peut être visualisée par chaque étudiant séparément. Les absences aux cours seront enregistrées sur la plate-forme de e-learning, mais elles ne conditionnent pas la participation à l'examen ou la note finale. La fréquence aux travaux pratiques/stages/séminaires est obligatoire ; l'existence des absences non-rattrapées en dessus du nombre admis entraîne l'impossibilité de participer à l'examen.

b. Le rattrapage des absences

Au début de chaque année universitaire ou semestre (pour les disciplines semestrielles), on affichera, pour chaque discipline, la modalité de rattrapage des travaux pratiques / stages / séminaires.

Dans le cas des étudiants qui ont enregistré des absences aux stages / travaux pratiques / séminaires, ceux-ci peuvent refaire 30% au maximum du nombre total de travaux pratiques stages / séminaires, jusqu'au plus tard la semaine précédant la session d'examens. *La récupération des travaux manqués ne peut se faire qu'en base d'un certificat délivré, après l'accord du doyen/du vice-doyen de la faculté et sous la direction de l'enseignant titulaire du groupe auquel l'étudiant appartient, ou avec un autre enseignant, avec l'accord du titulaire du cours ou du coordinateur du groupe.* On n'accepte pas qu'on rattrape les travaux manqués pendant les sessions ou les vacances. La non-récupération des travaux pratiques manqués, en dessus de la limite admise de 30% de l'activité pratique conduit à l'impossibilité pour l'étudiant de soutenir l'examen, jusqu'à la récupération des travaux manqués. Les étudiants qui ont dépassé la limite de 30% absences des travaux pratiques / stages / séminaires devront refaire les travaux manqués : (1) pendant le semestre suivant de la même année (si l'activité didactique respective se déroule encore), avec d'autres groupes d'étudiants, seulement avec l'accord du titulaire du cours et du coordinateur du groupe, ou (2) pendant l'année universitaire suivante, à titre de crédit restant, contre une taxe. Si les absences ont une motivation médicale, de force majeure ou d'autre nature considérée comme légitime, la récupération des travaux peut être exonérée de taxe, avec l'avis du coordinateur de l'activité didactique et du décanat.

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 9 sur 16

c. La présence obligatoire aux tests de vérification de l'acquisition des notions au cours du semestre

L'étudiant a l'obligation de participer aux colloques / aux épreuves de vérification des connaissances déroulées au cours du semestre, qui vont se finaliser par une note qui entre dans le calcul de la note pour le semestre/l'année.

5.2. Programmation des examens

Les examens sont programmés à se dérouler dans l'intervalle horaire 8.00 – 20.00. On n'admet pas que l'évaluation, de quelque manière qu'elle se déroule, se fasse après 20 h.

Tant pour les sessions d'examens que pour l'enseignement modulaire, les examens sont fixés pendant les jours ouvrables de la semaine mais aussi le samedi ou le dimanche. Les examens crédit sont programmés à se dérouler seulement dans les journées sans activité didactique courante des étudiants examinés et des examinateurs impliqués.

La date, l'heure et le lieu de l'examen sont annoncés par affichage au département, avec au moins une semaine avant que la session d'examens commence, dans le cas de l'enseignement linéaire. Dans le cas de l'enseignement modulaire, la date de l'examen est fixée et communiquée dans la semaine précédant la fin du module.

La programmation et le lieu de déroulement des examens sont communiqués par écrit au Décanat de la Faculté par les coordinateurs d'activité didactique et par le chef d'année, qui présente la date de l'examen à une discipline et la signature de l'enseignant. Après l'affichage, le calendrier devient obligatoire et ne peut être changé sans l'accord écrit du Décanat.

Pendant la session, chaque discipline doit offrir au moins deux options de choix de la date d'examen, exception faisant les examens incluant un QCM unique, dont la programmation est établie par le décanat. Les dates d'examen seront affichées au département et sur le site web de l'université pour les examens de type QCM.

Un étudiant ne peut pas soutenir des examens à plusieurs disciplines le même jour.


Dans des cas exceptionnels, l'étudiant qui, pour des raisons objectives, ne peut pas se présenter à l'examen conformément à l'horaire de son groupe, peut demander à l'enseignant titulaire du cours qu'il soit reprogrammé pour l'examen dans un autre groupe, pendant la même session d'examens.

5.3. L'inscription à l'examen

L'inscription à l'examen (examen semestriel, annuel ou examen crédit) est conditionnée par la présence aux stages / travaux pratiques / séminaires et par la présence aux épreuves de vérification des connaissances déroulées au cours du semestre ou de l'année.

Pour les examens courants, au cours des sessions, 2 jours avant la date de déroulement de l'examen unique, le coordinateur d'activité didactique enverra au Décanat de la faculté la liste des étudiants qui remplissent les conditions d'examen, prévues au point 5.1. en vue du contrôle du paiement des taxes d'études et de la répartition des étudiants par salles d'examen. Le décanat enverra aux départements la liste des étudiants qui ne pourront pas participer à l'examen pour ne pas avoir payé la taxe d'études.

L'inscription à l'examen se fera autrement pour les étudiants qui soutiennent un examen crédit, c'est-à-dire que les étudiants accéderont au site de la discipline par l'intermédiaire de la plate-forme e-learning, où ils vont choisir une date d'examen parmi celles proposées par le

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 10 sur 16

département en question. Avant la soutenance de l'examen, le titulaire du cours vérifiera si les étudiants inscrits remplissent les conditions de participation, en contrôlant l'accomplissement de l'activité pratique et la promotion de l'activité au cours de l'année avec une note minimale de 5 (cinq), conformément au règlement d'études universitaires de licence en vigueur et communiquera au Décanat de la faculté la liste des étudiants inscrits, en vue du contrôle du paiement des taxes d'études et de la répartition des étudiants par salles d'examen. Le Décanat délivrera une attestation de paiement de la taxe d'examen, que l'étudiant aura sur lui à l'examen.

Les formes finales d'évaluation sont représentées par : épreuve écrite / épreuve orale, examen pratique et la note accordée à l'étudiant pour son activité au cours de l'année. Les notes obtenues à chacune des formes d'évaluation doivent être de 5 (sans arrondir) au minimum afin de pouvoir passer l'examen. La réussite est conditionnée par une note minimale obtenue de 5.

24 heures avant la soutenance de l'examen unique de type QCM, on affichera la répartition par salles des étudiants sur le site UMF, aux sièges des disciplines et à l'entrée des amphithéâtres.

5.4. Le déroulement de l'examen.

a. La note obtenue au cours de l'année

L'évaluation au cours de l'année se calcule comme moyenne pondérée entre la fréquence (10%), la conduite de l'étudiant (10%), l'interactivité (15%) et l'évaluation des connaissances (65%). Pour qu'il puisse participer à l'épreuve pratique, l'étudiant doit obtenir une note minimale de 5 (cinq) pour son activité au cours de l'année.


b. L'examen pratique

L'examen pratique sera programmé de commun accord entre les étudiants et les enseignants titulaires du cours ou de l'**activité pratique**. La programmation à l'examen se fera pour chaque groupe. On n'accepte pas des programmations individuelles. La preuve pratique se déroulera pendant la dernière semaine du semestre ou au cours de la session (en accord avec les étudiants). On programmera par jour un nombre de groupes qui n'influence pas de manière négative la qualité de l'acte d'évaluation, en fonction de la capacité de la salle et du nombre d'enseignants. Les titulaires de cours, avec le coordinateur d'activité didactique, de commun accord avec les étudiants, ont l'obligation de déterminer le nombre maximum de groupes qu'on peut examiner par jour.

L'étudiant peut soutenir l'examen pratique à une seule discipline par jour.

Les examens pratiques se déroulent devant une commission formée de deux à trois enseignants, y compris le titulaire du cours. L'enseignant qui a coordonné les travaux pratiques / stages cliniques/ séminaires a l'obligation de participer aux épreuves d'examen. La commission d'examen sera nommée par le coordinateur d'activité didactique.

Quelle que soit la forme d'évaluation utilisée, l'examen de tous les étudiants à une discipline doit être uniforme. On affiche au siège de la discipline un barème d'évaluation pour l'épreuve

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 11 sur 16

pratique. La responsabilité d'assurer l'uniformité de l'examen, la rédaction et l'affichage du barème reviennent au coordinateur d'activité didactique.

Dans le cas des épreuves orales, on accorde à l'étudiant un délai de réflexion et du temps pour répondre, conformément à la méthodologie d'examen établie.

Les épreuves pratiques impliquant l'examen d'un patient vont se dérouler en présence de l'enseignant. L'épreuve pratique de présentation du cas clinique respectera la procédure conforme. Les membres de la commission peuvent poser des questions pour vérifier le volume de connaissances de l'étudiant.

Après la fin de l'examen pratique, les titulaires de cours communiqueront le nombre de points / la note obtenue à cette épreuve, dans les 24 heures après la soutenance, sur la plate-forme e-learning et au siège de la discipline.

Les examens se dérouleront en roumain, respectivement en anglais ou en français dans le cas des séries où on enseigne en ces langues.

Pour les disciplines modulaires, l'examen se déroule en présence d'une commission, afin d'assurer l'uniformité et l'impartialité de l'évaluation. La commission sera formée d'enseignants de chaque module. Pour passer l'examen pratique, l'étudiant devra obtenir la note minimale de 5.

c. L'examen unique de type QCM

Les matières d'enseignement dont la forme d'évaluation est l'examen unique de type QCM, le nombre de questions qui correspond à chaque épreuve / discipline, aussi bien que les disciplines dont la forme d'évaluation **est de type colloque** apparaissent dans :

Annexe 1 – pour la Faculté de Médecine


Annexe 2 – pour la Faculté de Médecine Dentaire

Annexe 3 – pour la Faculté de Pharmacie

Les disciplines pour lesquelles on soutient l'examen unique de type QCM/colloque, le nombre de questions qui correspond à chaque épreuve/discipline, pour chaque faculté, sont actualisés, au début de chaque année universitaire, en fonction des modifications survenues dans les programmes d'enseignement, le cas échéant.

Les étudiants ont l'obligation de se présenter à l'examen à la date, l'heure et le lieu fixés conformément au programme affiché sur le site web de l'UMF et au département, dans une tenue décente, qui corresponde au statut d'étudiant de l'UMF "Gr. T. Popa" Iasi. Si les étudiants ne respectent pas ces conditions, ils ne pourront pas entrer en examen et on les considérera comme absents.

Pour les examens écrits uniques, de type QCM, la répartition des étudiants par salles d'examen se fait conformément à la décision des enseignants qui surveillent l'examen. Le

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 12 sur 16

non-respect des décisions des enseignants surveillants a pour conséquence l'évacuation de l'étudiant et l'échec à l'examen.

Les étudiants se présenteront à l'examen avec leur carnet d'étudiant visé à jour par le secrétariat de la Faculté (ou un certificat temporaire délivré par le Décanat) et leur carte d'identité (ou passeport). A l'entrée dans la salle d'examen, les surveillants vérifient l'identité des étudiants à l'aide de ces documents. Si l'étudiant ne remplit pas ces conditions, il ne pourra entrer en examen et on le déclarera absent.

La substitution de personne à l'examen représente une fraude et elle est sanctionnée par l'exclusion de l'université de l'étudiant substitué et de l'étudiant substituant. Les enseignants surveillants et le coordinateur de l'activité didactique sont tenus à rapporter des situations pareilles au Décanat dans un délai de 24 heures, pour que les coupables soient sanctionnés. Dans le cas où un tel incident n'est pas rapporté et la substitution de personne est prouvée, les enseignants responsables pourront faire l'objet des sanctions disciplinaires.

Les sacs à mains, les vêtements d'extérieur et les portables seront déposés dans les lieux indiqués par l'enseignant surveillant et non près des étudiants. Les portables doivent être déconnectés à l'entrée dans la salle d'examen et resteront déconnectés pendant toute la durée de l'examen, on ne pourra les reconnecter qu'après avoir quitté la salle où se déroule l'examen.

Pendant l'examen, les étudiants n'ont pas le droit d'avoir sur eux des portables ou d'autres dispositifs électroniques qui permettent la communication interpersonnelle ou l'accès à des informations. Tout au long de l'examen, il est interdit aux étudiants de communiquer entre eux.

Les étudiants doivent être pourvus de tout outil nécessaire à la soutenance de l'examen. Toute demande ou question ne peut adressée qu'à haute voix et avec la permission des enseignants qui surveillent l'examen.

Après la fin de l'examen écrit unique de type QCM, le coordinateur de l'activité didactique a l'obligation de transmettre au Département IT la solution correcte (les réponses pour la note 10) pour qu'on puisse noter les copies et d'afficher les résultats obtenus à cette épreuve dans les 24 heures après la vérification.


La durée de l'examen sera communiquée aux étudiants au début de tout examen.

Cette durée correspond au nombre de question, à savoir :

- 90 questions – 2 heures 20 min
- 75 questions – 2 heures
- 60 questions – 1 heure 30 min
- 50 questions – 1 heure 15 min
- 30 questions – 1 heure

5.5. Le calcul de la note finale

Pour arriver à la note finale, on prend en compte les composantes suivantes A, B, C (en pourcentages), comme il suit:

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 13 sur 16

A. L'activité pendant le semestre/l'année :

Représente 10% de la note finale. L'évaluation au cours de l'année se calcule comme moyenne pondérée entre la fréquence (10%), la conduite de l'étudiant (10%), l'interactivité (15%) et l'évaluation des connaissances (65%). Pour qu'il puisse participer à l'épreuve pratique, l'étudiant doit obtenir une note minimale de 5 (cinq) pour son activité au cours de l'année.

La présence des étudiants, l'activité de rattrapage des travaux pratiques et toutes les notes obtenues au cours du semestre seront mentionnées par chaque enseignant du groupe dans le registre du groupe, propre à chaque discipline, et sur la Plate-forme e-Learning.

La note sera communiquée à l'étudiant lors des derniers travaux pratiques du semestre, et son évolution peut être visualisée par celui-ci tout au long du semestre et à la fin par l'intermédiaire de la plate-forme e-learning.

Les registres des groupes, propres à chaque discipline, seront archivés par le titulaire du cours pour au moins 3 ans.

B. L'épreuve pratique orale – représente 40% de la note finale, tant pour les disciplines fondamentales ou précliniques, que pour les disciplines cliniques**1. Disciplines fondamentales ou précliniques**

- billet à 3 sujets sur une thématique unique, affichée au département
- la note représente la moyenne arithmétique (avec un décimal) des notes obtenues pour les 3 sujets
- la note sera communiquée à l'étudiant à la fin de l'épreuve pratique et affichée au siège de la discipline et sur la Plate-forme e-Learning


2. Disciplines cliniques

- la note représente la moyenne pondérée de deux notes:
- le cas clinique – 25% (la sélection du cas se fait par tirage au sort)
- l'interprétation d'un bulletin d'analyse/explorations paracliniques etc. (conformément à une thématique unique, affichée au département) – 15%
- la note sera communiquée à l'étudiant à la fin de l'épreuve pratique

Tant pour les disciplines fondamentales ou précliniques que pour les disciplines cliniques l'épreuve pratique est éliminatoire (note minimale 5) et elle conditionne la participation à l'épreuve suivante; l'évaluation est réalisée par une commission composée de 2 ou 3 membres (proposés par le coordinateur de l'activité didactique) parmi lesquels, obligatoirement, l'enseignant titulaire de la série et l'enseignant du groupe.

C. L'épreuve écrite – vaut 50% de la note finale

Le questionnaire à choix multiples (QCM) inclura toute la matière du programme détaillé de la discipline, conformément à la bibliographie unique de la discipline enseignée, affichée et communiquée aux étudiants dans les 30 jours depuis le début du semestre.

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 14 sur 16

Le nombre des questions sera proportionnel au nombre d'heures consacrée dans le programme de la discipline au chapitre respectif.

Chaque titulaire de cours aux séries de l'année en cours va rédiger un nombre de questions, tel qu'établi en séance du collectif de la discipline, en créant ainsi une base de questions.

Le degré de difficulté des questions formulées sera le suivant :

- 40% questions à bas degré de difficulté
- 40% questions de difficulté moyenne
- 20% questions à haut degré de difficulté.

Le nombre de questions, par rapport à l'importance de la discipline et au nombre d'heures attribuées, doit se diviser par 900.

Le nombre total de points pour le nombre de questions sélectionnées sera de : **nombre de questions X points par question = 900 points ; les 100 points restant seront accordés d'office.**

Tous les étudiants de l'année soutiendront l'examen de type QCM dans les mêmes conditions, sur la même base de sujets et, de préférence, dans le même intervalle horaire).

Toutes les notes sont rendues publiques (au siège de la discipline et sur le site web de l'UMF)

Ne peuvent soutenir l'examen de type QCM que les étudiants pour lesquels on a calculé les notes aux autres épreuves et auxquels celles-ci ont été communiquées, conformément à la mention dans le paragraphe antérieur.

Le jour de l'examen, un représentant des étudiants, désigné par ceux-ci, tirera au sort le numéro de la variante du QCM ou participera à la sélection des questions qui vont constituer la variante de QCM selon la même méthode qu'à l'examen d'admission (le choix aléatoire de la question à l'aide du logiciel informatique du département IT).

Pour calculer la note finale on additionnera les notes obtenues à chacune des 3 sections (A, B, C décrites ci-dessus), conformément au pourcentage attribué à chaque section (moyenne pondérée). La notation aux sections A et B se fera de 1 (un) à 10 (dix).


Pour passer l'examen, la moyenne finale minimum doit être de 5,00.

Seulement pour les notes supérieures à 5,00 on arrondira en faveur de l'étudiant. Ainsi, pour une note entre 5,00-5,49 on consignera dans le cahier centralisé et dans le carnet de l'étudiant la note 5, pour 5,50-6,00 la note 6, etc., tandis que 4,00-4,99 signifie 4,00. Donc, seulement pour les notes supérieurs à 5,00 on tiendra compte à l'arrondissement de la note que dans l'intervalles des centièmes ,00 – ,49 on arrondit vers la valeur inférieure (par ex: 7,33 signifie la note 7,00) et pour l'intervalle des centièmes ,50 - , 99 on arrondit vers la valeur supérieure (par ex: 7, 52 signifie la note 8,00).

Les notes obtenues à chacune des 3 sections seront consignées dans les registres d'activité des étudiants sur la plate-forme, correspondant à chaque série d'étudiants ; ils seront imprimés et signés par tous les évaluateurs. Un exemplaire est déposé au Décanat, le second sera gardé par le titulaire du cours.

On communique à l'étudiant les résultats de l'examen immédiatement (pour les examens oraux) et on les enregistre sur la plate-forme e-learning, dans le registre de notes et dans le carnet de l'étudiant, dans les 3 jours ouvrables après l'examen.

Les étudiants qui considèrent que leur évaluation s'est déroulée de manière incorrecte ou dans des conditions impropres peuvent contester le résultat de l'examen. La contestation formulée par un étudiant ne peut concerner que ses propres résultats.

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 15 sur 16

5.6. L'enregistrement des notes

L'évaluation des connaissances de l'étudiant se fait en accordant des notes (de 1 à 10) ou des qualificatifs (en accord avec le système de notation dans l'Union Européenne) conformément au règlement des études universitaires de licence en vigueur à l'UMF "Gr.T.Popa" de Iasi.

On calcule les points pour une matière d'enseignement, si la note est d'au moins 5, de la manière suivante:


$$\text{No. points} = \text{La note} \times \text{No. de crédits attribués à la discipline}$$

La note finale à l'examen est inscrite sur la plate-forme e-learning, dans le carnet d'étudiant et dans le registre d'examen, sous la signature de tous les membres de la commission d'examen. Le registre de notes complété et signé sera déposé, obligatoirement par les enseignants, au secrétariat de la faculté. Le terme de dépôt est de 2 jours ouvrable au maximum depuis la fin des sessions d'examens ordinaires/extraordinaires, d'un examen de module ou d'un examen pour crédits restants.

Le coordinateur de l'activité didactique est directement responsable de la sécurité de la transmission du registre de notes au Décanat ou de l'affichage des résultats par remplir les domaines respectifs sur la plate-forme e-learning ; il est obligatoire de respecter la procédure d'enregistrement des résultats.

6. RESPONSABILITÉS

ACTIVITÉS	RESPONSABILITÉS			
	TITULAIRE DU COURS	Coordinateur activité didactique	ENSEIGNANTS	PERSONNEL AUXILIAIRE DIDACTIQUE
1. Consigner la présence et les notes obtenues au cours du semestre / de l'année	X		X	
2. Examen pratique : surveillance des étudiants, déroulement de l'examen	X		X	
3. Examen pratique: évaluation des étudiants	X		X	
4. Base de questions pour l'examen unique de type QCM	X	X		
5. Surveiller les étudiants pendant l'examen unique de type QCM			X	X
6. Transmettre la solution parfaite (les réponses pour la note 10)	X	X		
7. Calculer la note finale	X			
8. Enregistrer dans la plate-forme e-learning la note finale	X	X		
9. Transmettre le cahier de notes d'examen au Décanat		X		
10. Programmer les examens crédit		X		

	PROCÉDURE DE TRAVAIL	Édition: 2
	L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS AUX DISCIPLINES COMPRENANT UN EXAMEN UNIQUE DE TYPE QCM	Révision: 0
	CODE: PL-81	Page: 16 sur 16

7. ANNEXES ET ENREGISTREMENTS

1	Cahier de notes d'examen	FP07-05	Plate-forme e-learning et Décanat	BC	2	2	3 10	Discipline Décanat	Conf. NA
2	Registre de présence	-	Plate-forme e-learning	Titulaire du cours	1	1	3	Discipline	Conf. NA
3	Liste des sujets pour l'examen pratique	-	Coordinateur activité didactique	Coordinateur activité didactique	1	1	3	Discipline	Conf. NA
4	Base de questions pour l'examen unique de type QCM	-	Discipline	BC	1	1	3	Discipline Décanat	Conformément. NA
5	Epreuve de vérification des connaissances acquises au cours du semestre	-	Titulaire du cours	Coordinateur activité didactique	1	1	3	Discipline	Conformément. NA
6	Feuille d'examen	-	Département IT	BC	1	1	1	Discipline	Conformément. NA
Légende: BC- Bureau Conseil NA – Nomenclateur Archivistique									

Annexe 1 – Les matières d'enseignement dont la forme d'évaluation est l'examen unique de type QCM/colloque, le nombre de questions qui correspond à chaque épreuve / discipline, pour la Faculté de Médecine

Annexe 2 – Les matières d'enseignement dont la forme d'évaluation est l'examen unique de type QCM/colloque, le nombre de questions qui correspond à chaque épreuve / discipline, pour la Faculté de Médecine Dentaire

Annexe 3 – Les matières d'enseignement dont la forme d'évaluation est l'examen unique de type QCM/colloque, le nombre de questions qui correspond à chaque épreuve / discipline, pour la Faculté de Pharmacie